

M. Michel AUDINOS  
Président du SYMAR-Val-d'Ariège  
à l'attention des propriétaires riverains

**Objet : avis de passage d'ouvriers forestiers pour travaux en rivière**

Madame, Monsieur,

Le **SYMAR-Val-d'Ariège** est le Syndicat de bassin versant de la rivière Ariège qui poursuit les missions publiques d'entretien des boisements rivulaires (ripisylve) de l'Ariège et de nombreux affluents, par adhésion des intercommunalités du territoire où coulent tous ces cours d'eau.

L'article L.215-14 du Code de l'Environnement stipule que **l'entretien des berges relève de la responsabilité du propriétaire du lieu**. Un **arrêté préfectoral** associé à un **guide d'entretien des cours d'eau et des berges** est d'ailleurs consultable et téléchargeable sur la page « Cartographie des cours d'eau » du site web préfectoral [ariege.gouv.fr](http://ariege.gouv.fr).

À défaut d'entretien de la part des propriétaires, le SYMAR-Val-d'Ariège exécute, sur la plupart des cours d'eau du bassin versant, un programme pluriannuel de **travaux déclarés d'intérêt général**. Les travaux prévus font suite à une expertise de terrain de l'état des boisements et des enjeux en présence, et sont **financés** par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région, le Département, et les intercommunalités adhérentes au SYMAR-Val-d'Ariège. **Les propriétaires riverains n'en assument donc pas de frais ciblés à la parcelle.**

Le SYMAR-Val-d'Ariège prévoit des travaux sur la **rivière Arget** durant cet automne-hiver 2022-2023 sur un mois environ depuis l'amont vers l'aval, passant sur les communes de Burret, Serres-sur-Arget, Brassac, Saint-Pierre-de-Rivière, Ganac, et Foix, par la SARL SATF (de Pamiers 09100) à laquelle notre marché public attribue ce chantier.

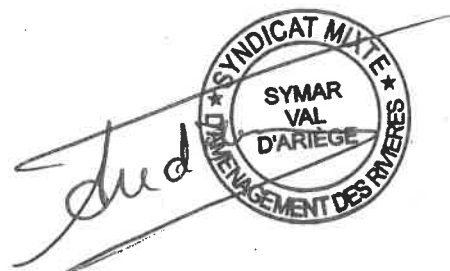
Pour en bénéficier, il vous suffit de laisser passer l'équipe de bûcherons sur vos berges. Selon l'utilité et l'accessibilité, un tracteur avec treuil peut aussi intervenir (ou par endroit un animal de trait).

Si du bois nécessite d'être dégagé du lit du cours d'eau cadastré chez vous, il reste votre bien. Il sera entreposé en haut de berge, d'où il vous faudra ensuite éviter de le laisser reprendre par les eaux en crue. Si vous préférez que le bois soit évacué de vos parcelles, veuillez nous le signaler.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre les techniciens à [symar.tec-riv@orange.fr](mailto:symar.tec-riv@orange.fr)  
Téléphones des techniciens : M. Moret : 06 48 64 75 56 (ou M. Ducasse : 07 86 15 92 71)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président du SYMAR-Val-d'Ariège, Michel AUDINOS**



Signature of Michel Audinos and official stamp of SYMAR-Val d'Ariège. The stamp is circular with the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top, 'SYMAR VAL D'ARIEGE' in the center, and 'AMENAGEMENT DES RIVIERES' at the bottom.